

Certificat de travail



Je soussigné(e)

Adresse

Code postal

Ville

N° employeur PAJEMPLOI / URSSAF

certifie avoir employé

NOM

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

N° Sécurité Sociale

N° salarié(e) PAJEMPLOI

en qualité d'assistant maternel

du

au

Au cours de l'exécution du présent contrat de travail, l'assistant maternel a acquis des heures au titre de la formation. Le CPF (compte personnel de formation) est ouvert à toute personne d'au moins 16 ans (15 ans pour les jeunes ayant conclu un contrat d'apprentissage). Pour acquérir des heures, il faut être ou avoir été salarié du secteur privé ou agricole. Les heures sont inscrites automatiquement dans le compte d'heures. C'est vous qui disposez de ce crédit d'heures, quel que soit votre situation : salarié, ou à la recherche d'emploi. Ces heures ne sont jamais perdues, même si votre situation change (changement d'employeur, par exemple) perte d'emploi. Ce nombre d'heures de formation vous permet d'accéder à une formation, répertoriée sur une liste et vous permettant d'acquérir une qualification, une certification...

Le solde du nombre des heures acquises et non utilisées est consultable sur le site www.moncompteformation.gouv.fr.

Madame , Monsieur

nous quitte libre de tout engagement.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à

, le

Signature de l'employeur